

STADE PANDEMIQUE COVID-19

PRECONISATIONS DE PROTECTION COLLECTIVE

RAPPEL DE LA SITUATION

En l'état actuel – mi-mars 2020 - de la situation sanitaire en France, Nous sommes dans une situation sanitaire sans précédent, avec un état de pandémie dont l'évolution s'aggrave très rapidement.

Le virus COVID-19 est un virus aéroporté. Cela signifie qu'il se transmet par des microgouttelettes de salive – pas forcément visibles à l'œil nu - expulsées lors d'éternuements, toux et même parole. Dans un contexte de vie courante le virus pénètre l'organisme par les voies respiratoires (bouche, nez) et les yeux.

La transmission par les mains doit absolument être prise en compte car ces dernières peuvent être en contact avec des surfaces / objets contaminés et ceci permet ensuite au virus de pénétrer l'organisme par les « portes d'entrée » énumérés ci-dessus. La transmission par les selles est aussi fortement probable.

Les dangers de contamination viennent donc principalement :

- De la proximité physique des personnes.
- De l'hygiène des individus et plus particulièrement celle des mains.
- De comportements individuels ou collectifs favorisant la transmission.
- Du contact de plusieurs personnes sur les mêmes surfaces et objets.

L'employeur est tenu par la loi de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés (article L. 4121-1 du Code du travail).

Les mesures prises par l'employeur, aussi bien pensées et organisées qu'elles soient, peuvent se trouver ruinées par des comportements inadaptés hors de l'entreprise. Il est important de communiquer avec les personnels en faisant le plus souvent possible un parallèle entre cadre professionnel et vie privée.

Les employeurs doivent évaluer si leur activité est indispensable au fonctionnement du pays, protéger les salariés en leur permettant de respecter les consignes sanitaires, mettre en place le télétravail dès que cela est possible, recourir au chômage partiel si nécessaire.

Ils doivent informer leurs salariés que s'ils présentent des affections de santé chroniques (maladies inflammatoires, respiratoires cardiaques etc...) mentionnées sur la [liste jointe en annexe](#), ils peuvent se rapprocher du Service de Santé au Travail qui les conseillera au mieux ou en cas d'impossibilité de télétravail, se connecter directement sur le site declare.ameli.fr pour bénéficier d'un arrêt maladie sans passer par leur médecin traitant.

PLATEFORME TELEPHONIQUE

Le site du Ministère du Travail travail-emploi.gouv.fr, le site gouvernement.fr publient régulièrement des directives. Pour toute interrogation qui n'aurait pas trouvé de réponse grâce à ces moyens, les entreprises et les salariés sont invités à poser leurs questions via la plateforme en ligne du gouvernement :

Numéro vert 0800 130 000 (appel gratuit en France 24h/24)

NOUS SUGGERONS QUELQUES GRANDS PRINCIPES DESQUELS L'ON POURRA DEGAGER DES RECOMMANDATIONS

- **Responsabiliser** les utilisateurs en leur donnant les moyens d'assurer l'hygiène de leur poste de travail.
- Faire en sorte que toute personne passe par une étape de nettoyage des mains et si besoin le port d'un masque dès son arrivée
- Permettre en tout lieu un accès facile et rapide à un mode de nettoyage / désinfection des mains (GH¹).
- Faire en sorte que toute personne passe par une étape de nettoyage / désinfection des mains (GH) à son départ
- Assurer le **nettoyage adapté des surfaces de contamination croisée** (poignées de portes, rampes, sanitaires, équipements communs (ordinateurs, téléphones...)).
- **Réorganiser les locaux et leurs équipements** afin de supprimer le maximum de surfaces / objets susceptibles d'être manipulés par plusieurs personnes.

EXEMPLES CONCRETS DE RECOMMANDATIONS ET PISTES DE REFLEXION

Recommandations	
Ensemble des locaux Accès au site	<ul style="list-style-type: none">▪ Sécuriser les entrées et sorties du site. Il serait par ailleurs demandé par les pouvoirs publics de pouvoir tracer les plages horaires de présence des personnels (ex : registre d'entrée / sortie) pour identifier à posteriori la source de contamination et les personnes contaminées. (Attention que le registre / stylo ne devienne pas lui aussi une source de condamnation... Se désinfecter les mains après)▪ En présence d'équipes de travail : Essayer de mettre en place une « entrée » et une « sortie » du site afin d'éviter que les équipes se croisent (si besoin modifier les horaires de travail).▪ Interdire / restreindre / autoriser avec précautions l'accès au site à toute personne présentant les symptômes grippaux (Fièvre, nez qui coule, éternuements...).▪ Supprimer (démonter) le maximum de portes ou les bloquer en position ouverte. Tenter d'obtenir des « open space ». L'objectif étant de minimiser les surfaces de contact et de faciliter la circulation de l'air quand on le renouvellera. Exemple : 1^{ère} porte des blocs sanitaires, certains bureaux individuels.▪ Supprimer si existantes les fontaines à eau réfrigérées à bec (où l'on approche la bouche d'un robinet) : trop de contact avec les mains, potentiellement avec la salive.▪ Supprimer, si existante dans les bureaux, la cafetière commune qui peut vite se trouver contaminée.▪ Couper les climatiseurs ou ventilation.▪ Ne pas utiliser de ventilateurs électriques individuels qui peuvent « projeter » le virus, en cas, par exemple, d'éternuement devant le flux d'air.

¹ GH : Gel hydro alcoolique. Assure l'hygiène des mains (actif sur virus COVID-19) par lavage des mains pendant 30 secondes, sans rinçage et sans essuyage. Toujours se désinfecter des mains préalablement propres (les salissures interfèrent avec l'activité du gel).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le renouvellement de l'air le plus fréquemment possible (courant d'air avec les fenêtres, portes de quai...) et au moins toutes les heures, si possible pendant des pauses. ▪ Si existant dans les locaux sociaux : Possibilité de manœuvrer régulièrement pour faire courant d'air les lanterneaux de désenfumage sans déclencher l'alarme incendie ? ▪ Prévoir des poubelles avec couvercle, commande au pied et sacs plastiques adaptés, réservées aux déchets potentiellement contaminés (serviettes papier, gobelets ...)
<p>Bureaux, espaces administratifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition des utilisateurs des lingettes imprégnées de GH afin que chacun puisse nettoyer son téléphone, clavier, voire dessus de bureau. ▪ Interdire de jeter les gobelets café (en contact avec la salive), les mouchoirs usagés... dans les corbeilles. Suggérer de jeter les mouchoirs dans les WC : fermer la lunette, tirer la chasse. ▪ Limiter les échanges entre personnes : préférer la communication par téléphone, mail... y compris à faible distance. ▪ Supprimer le maximum d'objets personnels ou autres sur les bureaux (les cadres, peluches...). Rationaliser l'organisation et ranger afin de faciliter le nettoyage et minimiser les objets en contact avec les mains. ▪ Ne partager aucun objet avec ses collègues : stylos, téléphone, ... ▪ Se poser la question de l'hygiène des équipements informatiques collectifs : imprimantes réseau, fax, copieur.... Se désinfecter les mains après utilisation.
<p>Réfectoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Envisager la fermeture totale du réfectoire car il représente un lieu de fort rassemblement où l'hygiène des surfaces de contamination croisée serait difficilement maîtrisable. Si cela n'est pas envisageable, limiter le nombre de personnes au maximum afin que les règles de distanciation sociale (1 à 2 mètres) soient respectées, en évitant le face à face avec désinfection des surfaces après chaque utilisation. ▪ Réorganiser les heures de pauses afin d'éviter les grands rassemblements. ▪ Supprimer les réfrigérateurs et micro-ondes car manipulés par trop de personnes. ▪ Supprimer les distributeurs de boissons, café, ou alors les conserver mais prévoir un moyen de nettoyage, entre chaque utilisateur, des surfaces de contact. Attention uniquement si cela peut être maîtrisé, en relation avec le nombre d'utilisateurs et leur implication. (Qu'en est-il du technicien prestataire assurant le remplissage ?). ▪ Interdire les « gamelles » personnelles stockées dans un lieu commun. ▪ Interdire la vaisselle : l'évier et l'égouttoir devraient être vides. La vaisselle serait forcément contaminée par la salive. ▪ Solution de remplacement : autoriser chacun à déjeuner à son poste de travail (sandwich, plateau repas), suggérer les bouteilles d'eau plastiques et les thermos de café individuels...
<p>Sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un distributeur de GH à l'entrée de chaque bloc sanitaire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Se laver les mains avec du GH avant de rentrer dans le bloc sanitaire (prévenir la contamination des sanitaires) ✓ Minimiser l'usage des robinets d'eau, essuie-mains tissus, autre équipement, afin d'éviter le contact avec les robinets, lavabos... potentiellement contaminés. A utiliser uniquement si mains sales. ✓ Se laver les mains avec du GH en sortant du bloc sanitaire (prévenir la contamination ayant pu avoir lieu dans les sanitaires). ▪ Vérifier que l'air des VMC des sanitaires est bien rejeté à l'extérieur. ▪ Se poser très sérieusement la question de la fermeture des douches. Le milieu (gouttelettes d'eau, crachats, surfaces...) est très propice à la transmission du virus. Il paraît difficile d'y maintenir l'hygiène dans ce contexte.

<p>Entrepôt / atelier</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition des lingettes imprégnées de GH ou autre pour désinfecter les volants de chariots, transpalettes, entre chaque utilisateur (changement d'équipe) et très régulièrement ? ▪ Que faire des éventuels gants de manutention ? Est-il envisageable de les remplacer par des gants jetables à usage unique ? ▪ Limiter le nombre d'utilisateurs en contact avec un même matériel (transpalettes, chariots). Nettoyage des surfaces. ▪ Se poser la question des conditions d'accès des chauffeurs extérieurs.
<p>Comportement collectif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Interdire les rassemblements (distance de sécurité de 1 à 2 m entre individus). ▪ Zone fumeur à l'air libre : attention au rassemblement autour du cendrier. ▪ Plus de poignées de mains, de bises... Ne pas rompre toute forme de convivialité pour mieux vivre la situation : privilégier et encourager une convivialité sans risque : Sourires, signe de la main, paroles aimables à distance de « sécurité ». ▪ Attention à la manipulation des portes qui ne peuvent rester ouvertes : si contact avec les mains, ne pas se toucher le visage, se laver les mains à l'eau et au savon ou au GH, les poignées et les surfaces doivent être nettoyées régulièrement. ▪ Pas de bouteilles d'eau dans les sanitaires ▪ Ne porter aucun objet à la bouche (stylo...). ▪ Mettre en place des affichages (renvoyant par exemple vers le numéro interne du standard) pour que chacun puisse signaler une rupture sur les distributeurs / flacons de GH mis à disposition dans l'entreprise.
<p>Discipline</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diagnostiquer les comportements individuels non conformes à l'hygiène collective. Prendre des mesures immédiates et adaptées pour que la santé de tous ne soit pas menacée par quelques individus. En matière de sécurité (c'est le cas ici) l'employeur dispose d'un très fort pouvoir disciplinaire qui va de pair avec ses responsabilités (une mise à pieds serait envisageable).
<p>Gestion des déchets</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans les bureaux / entrepôt prévoir des poubelles spécifiques avec couvercle (commande au pied impérative) et sacs plastiques de qualité pour recueillir les gobelets plastiques, masques usagés. ▪ Limiter au maximum le nombre de poubelles pouvant recevoir des déchets. ▪ En attente de plus d'information quant à la manière dont devront être traités les déchets potentiellement contaminés (mouchoirs, gobelets, essuyage de nettoyage...).
<p>Equipements à prévoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les masques de protection respiratoire sont actuellement réservés au personnel soignant et aux personnes malades. Le cas échéant leur utilisation doit se faire en respectant des règles de bonnes pratiques afin qu'ils soient efficaces (sur le site de l'OMS : quand et comment utiliser un masque) ▪ Nombreux distributeurs de GH aux endroits identifiés (sas d'entrée, devant les blocs sanitaires, à proximité des copieurs, fax, réfectoire, vestiaires, portes de quai, salles de charge des chariots...) ▪ En l'absence de GH lavage des mains rigoureux au savon (distributeur) pendant au moins 20 secondes avec essuie mains à usage unique ▪ Poubelles avec couvercle, commande au pied et sacs plastiques adaptés (résistants avec système de fermeture fonctionnel). ▪ Zone de stockage des sacs pouvant contenir des déchets potentiellement contaminés pendant 24heures. ▪ Zone de stockage des rouleaux d'essuie-mains tissus usagés. ▪ Panneaux d'affichage de sensibilisation, de protocole de lavage des mains.
<p>Nettoyage</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nettoyage accentué des surfaces de contamination croisée. ▪ Emploi d'un produit virucide pour le nettoyage des surfaces. ▪ Gants à usage unique (lavage des mains après utilisation). ▪ Sacs à déchets adaptés, identifiés pour les déchets potentiellement contaminés. ▪ Redéfinir s'il y a lieu les fréquences d'intervention.